AFFRANCHI PAR L'EDITEUR

VOL. X. MANITOBA. No. 22



LE METIS.

DIEU ET MON DROIT.

REDIGE PAR UN COMITE DE REDACTION. | ST. BONIFACE, JEUDI, 28 OCTOBRE 1 80

AVIS IMPORANT AUX Voyageurs et Freteurs.

—o—

TRAVERSE DE LA FOURCHE DES GROS VENTRES.

—o—

Le public est informé que la Traverse Fisher, (ci-devant Boloche) sera en parfaite opération pour l'ouverture de la navigation. Deux grands bacs seront à la disposition des voyageurs. Le chemin Humboldt a subi de grandes améliorations, et un chemin direct a été ouvert jusqu'au recoude de la Rivière Saskatchewan, donnant une reduction de vingt cinq milles sur ce parcours. Ce chemin traverse au bras de la Rivière Canard, vis-à vis l'Eglise. Un pont à été aussi construit en cet endroit, où les voyageurs pourront traverser pour rien. Les côtes de chaque bord de la rivière sont en très bon ordre et les voyageurs seront plus en sûreté qu'à n'importe quelle autre traversé.

A. P. FISHER.

Stobart P. O., 14 Janvier 1880. 3m



Chemin de fer Pacifique Canadin

Soumission pour matériel roulant

ON DEMANDE des soumissions pour la fourniture du matériel roulant, qui doit être livré sur la ligne du chemin de fer du Pacifique, dans le cours des quatre années prochaines. Les entrepreneurs devront s'engager à fournir chaque année :

20 locomotives,
16 wagons de première classe, ou wagons lits, selon que pourra l'éxiger le département.
20 Wagons de seconde classe.
3 wagons d'express ou de bagage.
3 wagons de poste et wagons fumoirs.
240 wagons de fret couverts,
100 wagons de fret découverts.
2 charrues pour le déblayage de la voie.
2 charrues à neige.
2 charrues en saillie,
40 wagons d'équipe.

Le tout doit être manufacturé dans la Puissance du Canada et livré sur le parcours du chemin de fer du Pacifique, à Fort William ou dans la Province de Manitoba.

En s'adressant au bureau de l'Ingénieur en chef, à Ottawa, le ou après le 15ème jour de mars prochain, on pourra obtenir les dessins les spécifications et autres détails.

Le soussigné recevra les soumissions jusqu'à JEUDI, le premier jour de JUILLET prochain.

Par ordre,

F. BRAUN,
Secrétaire

Département des chemins de fer et canaux,
Ottawa, 7 févrir, 1880. 17-f

De Grands Avantages SONT OFFERTS

à ceux qui voudront acheter des moulins à faucher et des moissonneuses.

Quelques moulins à faucher et des moissonneuses de première classe seront vendus à très bon marché, même aux prix de la manufacture à Ontario, pour argent comptant. Aussi, on prendra des bestiaux en échange.

S'adresser à

A. S. MALLOCH,
St. Boniface.

Des échantillons peuvent être vus au Magasin de M. Joseph Laporte, coin des Avenues Taché et Provencher, St. Boniface.

22 Juin, 1880. 4f

STOBART, EDEN & CIE

Grande Rue—Winnipeg.

Attirent l'attention de leurs pratiques et du public en général sur la grande réduction du prix de leurs marchandises.

VIENNENT D'OUVRIR

Etoffes à Robes, Manteaux en Draps, Manteaux en Pelleterie, Costumes pour danse, Ceinture en Satin et en soie, Ceinture en velour, broché noir et couleur, Draps à manteau pour Dame, Sette de toilettes, Rubans soie satin et pluche, Dentelles point d'Alencon Bruxelle etc., etc.

Et une quantité d'autres Marchandises trop long à énumérer.

Stobart, Eden & Cie

14 Octobre, 1880—12m

LE DESTRUCTEUR CANADIEN DES DOULEURS

Comme remède de famille est favorablement connu du public, pour avoir pour soulagé des milliers de personnes sujettes aux douleurs. Dans les cotés, les reins, et la tête, aux rhumes à la toux, maux de gorge, détoise, ecrasures, crampes dans l'estomac, cholera morbus, dissenterie, coliques, brulures, engelures, etc., etc.

Le Destructeur Canadien des Douleurs est devant le public depuis longtemps, il est très estimé ou l'on s'en sert ; et quand on en fait usage à temps il ne manque jamais d'apporter un soulagement permanent, et on n'a pas connaissance d'un seul cas où il n'a pas donné satisfaction lorsque les directions ont été bien suvies au contraire tous sont charmés de ses opérations, et parlent dans les termes les plus flatteurs de ses effets magiques.

Nous parlons de ce sujet par expérience, en ayant fait nous même une epreuve complète ; en conséquence tous ceux qui souffrent des douleurs pour lesquelles il est mentionné, peuvent être persuadés qu'il est un remède souverain.

L'efficacité étonnante du Destructeur Canadien des Douleurs, dans la guerison des maladies pour lesquelles il est recommandé, et ses effets merveilleux à maitriser les douleurs atroces du Rhumatisme et soulager les affections nerveuses, lui donnent droit au plus haut rang dans la liste des remèdes.

Des ordres nous arrivent des marchands de remèdes de tous les points du pays pour de nouvelles commandes, et tous témoignent de la satisfaction universelle qu'il donne.

Le Destructeur Canadien des Douleurs ne manque jamais de procurer un soulagement immédiat ; on le trouve chez tous les marchands de remèdes.

Les médecins l'ordonnent et s'en servent : et aucune famille ne saurait s'en passer après l'avoir essayé.

Prix seulement 25 centins la bouteille.

A vendre chez

TROTT & CIE.

Agent pour la Province de Manitoba!
Grande Rue Winnipeg!

DANIEL CAREY

AVOCAT, NOTAIRE, &C!

Grande Rue — Winnipeg,

Vis-a-vis le Palais de Justice.

ARGENT PRETE SUR PROPRIETES FONCIERES

BROWNE OLDFIELD & C.,

GRENETIERS,

(Successeurs de W. H. DISBROWE.)

Ouvriront au commencement de Février à la place anciennement occupée par le Dr. COWAN au coin de la Grande Rue et la Rue Bannatyne, avec un stock le plus choisi de

Graines de semences,
" de legumes,
" de fleurs

Importées directement des célèbres grenetiers Américains et Européens.

Les catalogues seront prêts vers le milieu du mois de févrir et seront envoyés gratis à tous ceux qui en feront la demande.

Winnipeg, 22 Janv., 1880. 3m.

Avis.

Le Dr. T. Fafard, a ouvert un Bureau à St. Boniface, Avenue Taché, au-dessus du Magasin de M. GEORGE ROY.

Heures de Bureau, de 8 heures à 10 heures A. M., de 1 à 3 P. M. et de 6 heures à 8 heures P. M.

JOSEPH ROYAL

AVOCAT,
SOLLICITEUR,
PROCUREUR ET
NOTAIRE PUBLIC

Bureaux : Maison Radiger, vis-à-vis le Palais de Justice, Grande Rue, WINNIPEG.

2 Juin, 1880.

PERDU!

Voilà à peu près deux mois, deux bœufs, dont un noir avec la figure grisâtre, âgé d'environ six ans, appartenant autre fois à Jerome Falcon de la Pointe de Chênes ; l'autre est rouge foncé, agé de deux ans, egaré dans le même temps. Aucune personne qui les ramènera au soussigné sera libéralement recompensé.

A. S. MALLOCH,

St. Boniface, 25 Aout 1880.

ARGENT A PRETER.

La "Manitoba Investment Association"—ou Société de Placements de Manitoba

Prête des fonds sur la garantie de terres en culture et sur des propriétés de ville en plein rapport.

Debentures négociées.

Les frais d'actes et autres sont tarifées par l'Association et mis au plus bas chiffre.

BUREAUX : — Bloc de la Banque des Marchands.

A. McARTHUR,
Gérant.

Winnipeg 21 Août 1880.

DES SOUMISSIONS CACHETEES

Endossées "soumissions pour nivellement et drainage" adressées au soussigné seront reçues par le Département des Travaux Publics jusqu'à

Midi, le 10 Septembre prochain,

pour les ouvrages suivants savoir :

1o. Pour enlever de 8000 à 10,000 verges cubes dans l'elargissement et le creusemen de Colony Creek,

La soumission devra donner le prix par verge cube.

2o. Pour niveler et niveler a demi la grande route qui va au Nord Ouest vers Stony Mountain depuis l'extremite de la rue Logan.

La soumission devra donner le prix par "rod" pour l'ouvrage qui devra être semblable à celui fait en Ville, de même que le prix du fosse et du nivellement sur un côte du chemin seulement.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un cheque certifie de Banque egal à cinq par cent de la somme totale pour l'ouvrage soumissionne, ce cheque appartiendra au gouvernement et le soumissionnaire refuse de compléter le contrat qui lui serait accordé, tel chèque sera remis au soumissionnaire malheureux ; mais dans le cas du soumissionnaire heureux ce chèque sera retenu comme garantie de la due exécution du contrat.

Pour renseignements ulterieurs et la formule de soumission s'adresser au Bureau du soussigné.

On ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

C. P. BROWN,
Ministre des Travaux Publics.

Bureaux des Travaux Publics
30 Août 1880.

SOUMISSIONS.

DES SOUMISSIONS cachetées marquées "Pour la Surintendance du Nord Ouest du Departement des affaires des Sauvages" seront reçues au bureau du soussigne jusqu'à

MIDI LE 10e JOUR DE SEPTEMBRE PROCHAIN,

pour l'approvisionnement suivant requis par le Departement des affaires des Sauvages pour la Surintendance des affaires du Nord Ouest, savoir :

2,000 sacs de farine XXX.

La livraison devra se faire au Fort Ellice le 15 Octobre 1880.

Des échantillons devront accompagner les soumissions.

Toute soumission devra porter les signatures de deux personnes responsables disposées à cautionner l'execution du contrat.

On pourra se procurer les autres renseignements au bureau du soussigné.

On n'acceptera pas necessairement la plus basse des soumissions.

JAS. F. GRAHAM,
Surintendant Int. des Sauvages.

Bureau des Sauvages 19 Aout 1880.

CHEMIN DE FER DU PACIFIQUE Canadien.

Soumissions pour Hangards pour Transfert du fret à Emerson.

Le Soussigné recevra des soumissions endossées "Soumissions pour Hangars pour Transfert du fret" jusqu'à

MIDI, SAMEDI LE 11 SEPTEMBRE PROCHAIN

pour la construction à Emerson d'un Hangar de 300 pieds de long destiné au Transfert du Fret.

On peut voir les plans et devis et obtenir les blancs de soumissions au Bureau de l'Ingenieur du District à Winnipeg le et apres le 2 septembre prochain.

Par Ordre,

COLLINGWOOD SCHREIBER,
Ingénieur en Chef.

Bureaux du Ch. de F. P. C.,
Winnipeg ?? ?? 1880



Departement des Chemins de Fer et Canaux.

—o—

SOUMISSIONS.

Des soumissions cachetées et séparées endossées "Soumission pour l'achat du Steamer du gouvernement

"LADY OF THE LAKE"

et "Soumission pour l'achat du steamer du gouvernement

"LOUISE THOMPSON"

seront reçues par le Soussigné à Winnipeg jusqu'à midi.

Vendredi le premier Octobre prochain.

Le "Lady of the Lake" est en ce moment au Portage du Rat, Lac des Bois, près de la ligne du Chemin de Fer Pacifique Canadien, et le "Louise Thompson" est au Fort Francis.

Pour renseignements ultérieurs s'adresser à

WILLIAM SKEAD,
Agent,
Dept. des chem. de fer et canaux.

LE "METIS."

Jeudi, 28 Octobre 1880.

Notre Situation dans le Nord Ouest.

Le *Globe*, en parlant des canadiens de la Province de Québec, prend toujours des airs de protecteur dedaigneux.

On ne peut guère rendre polis ceux qui ne le sont pas de naissance.

De même le *Witness* de Montréal, ne laisse jamais s'échapper l'occasion de soulever le fanatisme religieux et national de ses compatriotes contre nos gens du Bas-Canada.

La presse anglaise n'emboite pas toujours le pas derrière ces deux matadors du prejugé, mais elle suit souvent. Il y a plus ou moins de distance, le langage est plus ou moins mesuré, mais on sent le même poison de fanatisme se cacher derrière l'expression.

Quel est le journal anglais de tout le Canada qui n'a pas pris feu à ses heures contre les canadiens français ou les catholiques de Québec? Qu'on nous le montre et nous le fesons encadrer et lui fesons rendre des hommages publiés.

Le fait est indubitable et si nous le constatons de temps en temps c'est parceque nous croyons y trouver un salutaire enseignement. Le *Globe* d'ailleurs nous en fournit la matière à propos de l'emprunt français que vient de faire si heureusement la Province de Quebec. Ce succès l'étrive: son fiel se réveille, et il s'est mis en frais de discuter assez niaisement cette opération et de donner des avis encore plus ridicules, avis que personne ne lui demandait.

Pour ces messieurs, et ils sont la foule, le groupe canadien de la Province de Québec est de trop. Ils sentent trop nous coudes un peu partout. La part de vie que nous prenons au soleil leur semble comme un vol fait à leur soleil. Inferieurs à nous en éducation comme en instruction, cette superiorité enrage les uns, ennuie les autres et déplait à tous. Pourquoi parler français quand il serait si facile de parler anglais? Pourquoi être catholique c'est-à-dire croire et dire qu'il n'y a qu'une seule religion de veritable quand il serait si facile de s'entendre du moment que tous regarderaient toutes les religions comme également bonnes?

Il faut en prendre notre parti, et faire ce qui convient sans nous s'occuper de l'indifference, de l'hostilité ou de la mauvaise volonté de nos concitoyens.

Jamais nous n'avons été injustes à leur égard.

Nous avons été stupidement généreux plus d'une fois, cent fois contre eux pas une seule fois.

Quel est le comté anglais dans tout le Canada qui élit un canadien français? Celui-là aussi nous l'honorerons publiquement, et nous élèverons une statue à ses électeurs.

Nos concitoyens anglais sont divisés entre eux, conservateurs d'un côté, réformistes de l'autre: voyez quelle touchante union ne s'établit pas subitement quand il s'agit de combattre ce qu'ils appellent assez sottement d'ailleurs l'influence française.

Il n'y a pas que dans notre Province de Manitoba que les choses se passent ainsi; ne perdons de vue jamais la conduite du parti conservateur anglais dans la province de Quebec lorsque M. Joly, liberal protestant, tenait les rênes du pouvoir.

Lors du petit coup d'etat de M. Norquay en mai 1879, on s'est ému en Canada de tant de fanatisme que la presse d'Ontario a proclamé une grand habileté Helas! nous n'avons eu ni l'étrenne, ni nous ne gardons le monopole de ces habiletés de Jarnac. Et pourtant, M. Norquay n'a pas été elevé à l'ecole du *Globe*; il y a dix ans il ignorait jusqu'au nom de ce journal, et d'ailleurs il se dit conservateur: vous voyez bien que c'est naturel.

Nous l'avons déjà dit et nous rendons le *Globe*, le *Witness* et bien d'autre journaux anglais responsables de cette injustice permanente, de ce malaise social, de ces crises de fanatisme qui éclatent de temps à autre sur tous les poits de notre beau pays. Ils font acte de mauvaise citoyen, car ils detruisent l'harmonie entre les diverses classes de la population. Ils travaillent à l'abaissement de la patrie, car la bonne entente est encore plus nécessaire au progrès social que l'ouverture du Nord-Ouest à l'immigration.

Le *Globe* parle avec une petite moue de dedain de la politique de sentiment: mon Dieu! que nos concitoyens anglais nous montrent l'exemple, et qu'ils cessent, eux, de faire de la politique de ressentiment.

Ils sont en majorité: qu'ont ils à craindre, non pas de se montrer généreux nous n'avons que faire de leur générosite, mais de se montrer juste? Ne voient-ils pas que plus ils nous traitent avec intolérance, plus attaquent notre instinct national, plus nous nous en fesons un drapeau. C'est une grande maladresse de leur part, s'ils sont sincères, ce dont nous doutons. Le journal anglais qui ne sert pas de temps à autre du canadien français à ses lecteurs subit le sort des petits journax en France qui ne dévorent pas un prêtre tous les matins. Il passe pour être tiède, et on l'accuse vite de subir l'influence française de là à manquer d'abonnés, il n'y a qu'un pas vite franchi.

Oui nous sommes attachés à notre belle langue française; nous avons des traditions de famille et d'éducation qui sont enracinées dans notre foi; nous avons une existence historique dont nous sommes fiers; nous sommes une nationalité distincte française d'esprit et de sang, anglaise par l'amour et la pratique d'institutions libres, americaine par un certain positivisme d'allures et de tendances; et puis, nous sommes un groupe essentiellement catholique, car il y a longtemps que nous serions disparus si nous avions un seul jour cessé d'être catholique.

Nous avons les héroïques vertus comme aussi les vices des races latines, et nous n'avons jamais differé de Napoléon qui disait que les anglais etaient une race d'hommes d'affaires. Non pas que nous n'ayons pas notre classe d'industries d'agriculteurs et de négociants tout aussi entreprenante, tout aussi prospère, tout aussi intègre que n'importe laquelle; mais nous ne sommes pas marchands avant tout. C'est là toute la différence.

La leçon à tirer de tout cela est bien simple: etant tout aussi bons canadiens que n'importe quel anglais venu d'Angleterre ou d'ailleurs, nous avons pour le moins autant de droit comme aussi nous avons autant de devoirs. Le fanatisme nous oblige strictement à nous unir; restons unis sans hostilité. Cherissons notre belle langue française dans la famille, dans les maisons d'education, dans la presse dans les parlements, partout; et surtout, demeurons de croyances et d'actes catholiques avant tout, c'est l'unique moyen d'être justes, tolérant, bons citoyens et bons canadiens.

Les terres des Anciens Colons de Manitoba.

Nous publions ci-après un article de notre correspondant "*Franc et sans Dol.*" au sujet des terres des anciens colons de Manitoba. Nous invitons nos lecteurs à le lire. Les renseignements qu'il contient au sujet de certains employés publics meritent d'attirer l'attention de nos gouvernants. Ces derniers ont ordinairement trop à faire pour surveiller de près les details du service dans leurs departements respectifs; mais lorsqu'on leur signale des abus comme ceux dont parle notre correspondant, ils doivent y mettre ordre et voir à ce que ces injustices ne se renouvellent pas. Nous croyons que Sir John A. Macdonald ne permettra pas à des employes mal disposes de frustrer les anciens colons de Manitoba des droits qu'ils possèdent sur les proprietés qu'ils occupent:—

M. Lang est parti et retourne faire un rapport comme résultat de sa mission.

Quel était le véritable caractère de cette mission et quel en sera le resultat?

Voilà ce que les intéressés se demandent.

Les journaux de Winnipeg ne nous fournissent point de renseignements. La très grande majorite des habitants de la Province ne s'est nullement occupée de la presence de cet employe du bureau des terres.

Mais les intéressés, c'est autre chose. Voir dans sa maison ou sur sa propriete un individu qui semble tenir en mains les destinées du proprietaire, c'est là tout naturellement un sujet d'inquietude, surtout quand cet individu ne peut pas reussir à cacher les sentiments d'hostilite qui l'animent.

Dans mes deux dernières correspondances je vous ai déja parlé de M. Lang, mais je n'avais pas dès le commencement le soupçon du facheux resultat que fait appréhender son silence sur certains points et son indiscretion sur d'autres.

M. Lang ne semble pas avoir une idée bien exacte de ce que c'est qu'une enquête et de la manière dont elle doit se faire lorsque le commissaire chargé de s'enquérir des faits est animé du desir de rendre justice. Il me semble tout naturel tout d'abord que le premier devoir de M. Lang eût été d'avertir les interessés officiellement ou autrement du jour et de l'endroit où telle enquête aurait lieu. La chose en valait la peine puisqu'il s'agissait de conformer les titres des anciens proprietaires ou de les depouiller de leurs terres. Cependant rien de tel n'a été fait.

Le commissaire se promenait en bâteau comme un Bohemien et au moment où il était le moins attendu et sans autre avis au préalable il se presentait chez le colon. Avant que ce dernier pût savoir ce qu'il etait et ce qu'il venait faire, l'enquête était à demi terminée. Très souvent le proprietaire etait absent, le commissaire sans plus de ceremonie ni de formalites se rendait chez le voisin qui lui racontait à sa manière les donnees qu'il possèdait sur les titres de propriete de la terre.

L'on comprend les inexactitudes et les faussetés sans nombre que devait recueillir M. Lang de voisins souvent en mauvaise intelligence et presque toujours mal renseignés.

Lorsque le proprietaire arrivait le soir de son champ, sa famille l'informait du passage de cet individu dont elle ne connaissait même pas le nom et qui déjà s'éloignait sur son bateau pour aller continuer son travail consciencieux sur un autre rivage. Bien plus, quand par hasard le propriétaire se trouvait sur le passage de M. Lang, on prenait quelques notes parfois, sur ses prétentions à la terre et M. Lang lui ordonnait bien gentiment de se retirer.

D'autres temoins plus ou moins suspects étaient entendus hors de la presence de la partie intéressée qui etait privée du privilége de transquestionner les temoins ou de faire une contre-preuve. Ce n'etait pas assez pour M. Lang de faire preuve de partialité, il n'a pas même pris le soin de se couvrir du manteau de la legalité.

Il a parcouru ainsi les paroisses qu'il a visitées en glanant ça là suivant son caprice les témoignages ou plutôt les recits les plus ridicules et les plus incroyables que lui racontait des nouveaux venus dans le pays et des gens mal disposés. C'est surtout les fables fantasmagoriques de ces sortes de gens que M. Lang se plaisait à recevoir. A-t-on jamais ouï dire qu'une enquête aussi informe et irregulière se soit ainsi tenue.

On prononçait ainsi sur le sort d'une famille sans avoir entendu personne. Si le proprietaire était absent tant pis pour lui, M. Lang s'empressait de faire un semblant d'enquête et passait outre. S'il etait assez heureux pour se trouver sur les lieux, on lui refusait ce qu'on accorde même aux criminel avant le verdict, on lui refusait d'assister à l'enquête, de lire ou d'entendre lire les dépositions donnés pour ou à l'encontre de ses droits.

Par ce moyen le pauvre colon était privé du droit de contredire les avancés des temoins entendus et était exposé à la merci du premier venu.

C'est ce qu'on est convenu d'appeler l'enquête de M. le commissaire Lang.

J'aimerais à connaître les auteurs de droit anglais qui sanctionneraient une telle pratique et qui autoriseraient M. Lang à jouer le rôle de Sultan. Que M. Lang déteste bien cordialement une certaine classe de notre population, et n'ait pas le bon esprit de cacher ses sentiments dans la position officielle qu'il remplit, nous sommes prêts à lui pardonner ce manque d'education et de bienseance, mais qu'il ne respecte pas les lois du pays qui permettent à tout sujet Britannique d'être present et entendu lorsque les temoignages qui doivent decider de sa cause sont pris par ecrit, c'est contre quoi nous protestons avec une vive indignation.

FRANC ET SANS DOL.

Manitoba, 7 octobre 1880.

Serpent à sonnettes.—Dimanche dernier trois jeunes Canadiens-Français residant à Glen, Union, Penn., et se nommant respectivement Ernest Moreau, Alfred Rousseau et Joseph Methot, se promenaient sur la propriete de leur patron, lorsqu'ils se trouverent tout-à-coup en face d'un serpent à sonnettes qui se replia aussitôt et s'élança sur eux. Le reptile fit un bond d'une dizaine de pieds, mais ils sautèrent de côté et ne furent pas atteints. Au moment où la bête s'élançait une seconde fois, M. Rousseau qui s'était armé d'une grosse pierre, la lui lança à la tête et le tua raide. Ce serpent mesurait 5 pieds et 4 pouces de long et pesait 6½ livres. Ses dents avaient 7 lignes de longueur,

LA RACE FRANCAISE.

Nous lisons dans le *Courrier de St Hyacinthe*:

A propos du dîner donné en l'honneur du laureat de l'Academie Française, M. Frechette, le *Globe* prend sur lui de donner aux Canadiens-Français des conseils qui n'auront guère la chance d'être acceptés favorablement. Notre confrère met beaucoup de forme pour nous dire que nous devrions cesser de parler français, afin d'adopter au plutôt la langue anglaise; mais ses paroles en apparence calmes et de bonne foi sont trop exclusives et trop entachées de fanatisme.

L'organe clear grit est reconnu pour ses idées francophobes, et la province de Québec n'oubliera pas de sitôt la gurre déloyale, injuste et vexatoire qu'il a faite à ses institutions religieuses et nationales. Il est vrai que maintenant le *Globe* n'a plus la même force pour combattre ce que le peuple canadien-français a de plus cher, et qu'il met moins d'amertume dans ses polemiques à notre égard; mais quand il vient nous dire dans l'article que nous signalons, que nous tenons trop à notre passé; qu'un changement dans nos sentiments améliorerait notre condition matérielle, et nous mettrait à l'unisson des idées qui prévalent sur le continent; que si notre religion et nos lois ne sont pas un obstacle à notre avancement, on ne peut en dire autant de notre langue; on a lieu de suspecter ses motifs et de les critiquer.

De plus le *Globe* remarque qu'en parlant exclusivement français nous ne pouvons participer au grand mouvement intellectuel d'Amerique, ni prendre connaissance des progrès qui ont lieu en agriculture et dans l'industrie; qu'on ne peut plus être français de nouveau, mais qu'on doit devenir américains de la nation canadienne et qu'on devrait se hâter de s'assimiler à ceux qui nous entourent, car une carrière importante ne peut être ouverte au canadien qui ignore la langue anglaise.

Il est évident que le journal de Toronto n'y va pas à petit coup, et il appert clairement que, dans son opinion, les canadiens français sont arrierés et ne pourront progresser qu'en reniant la langue de leurs ancêtres et en jetant leur nationalité aux orties.

Il y a dans ces conseils une suffisance qui étonnerait si on ne connaissait déjà l'outrecuidance de certains Saxons qui ne voient rien au delà de la demeure qu'ils habitent. Pour eux la langue anglaise est le suprême du genre et la propriete industrielle ou commerciale ne réside que dans les îles britanniques. Nous ne sommes pas assez fanatique pour dire que la langue anglaise doit être bannie du Canada, et pour nier la grande prospérité commerciale de l'Angleterre ou des Etats-Unis. Mais ce que nous n'admettons pas, c'est qu'il faille cesser de parler français pour progresser.

Quel est aujourd'hui en Europe le pays où la richesse est la plus également répartie, où la classe ouvrière à le moins de misère, où le paupérisme se fait le moins sentir, n'est ce pas la France? Le pays de nos ancêtres est un des plus avancés en agriculture et dans l'industrie manufacturière; les banques d'épargne regorgent de capitaux accumulés par l'économie du cultivateur ou de l'ouvrier de fabrique; les produits de l'industrie française ne le cédent à ceux d'aucune autre

nation, cependant on y parle français et d'une manière beacoup plus exclusive qu'au Canada.

Pourquoi donc en Amérique le canadien français ne pourrait-il pas progresser comme son voisin allemand, écossais ou irlandais? S'il veut étudier l'agriculture, il a à sa disposition des livres français pour l'apprendre; s'il désire se renseigner sur d'autres matières il n'est pas nécessairement obligé de recourir aux écrivains anglais; la France a des auteurs qui ont traité tous les sujets d'économie politique ou industriels avec beaucoup d'érudition. Au reste beaucoup de canadien français parlent anglais et au besoin peuvent lire en anglais les informations dont ils auraient besoin.

Si le *Globe* n'était pas atteint de la manie de l'anglification, nous lui dirions de jeter un regard sur nos campagnes, et il pourrait se convaincre que notre peuple ne reste pas stationnaire, mais progresse. Depuis dix ans l'agriculture a fait des progrès sensibles; l'éducation s'est repandue, et la nouvelle génération est en possession de données que n'avaient point ses pères.

Ce qui a manqué au canadien-français ce n'est ni l'intelligence, ni l'énergie; ce sont les capitaux. Il n'a pu recruter en France les avantages que l'emigration apportait au colon anglais; il lui a fallu marcher par lui-même, sans l'aide des capitalistes ou l'expérience de l'industriel de l'Angleterre, et, en dépit de cette disposition exceptionnelle, il a prospéré au point devenir le maître du sol et d'adopter en culture toutes les améliorations modernes, en autant que ses moyens pouvaient le lui permettre.

Après un siècle d'une lutte opiniâtre il occupe maintenant une position qui ne peut que s'améliorer, sans pour cela cesser de parler français. Les connaissances agricoles se propagent; l'industrie prend de l'essor; celui qui veut se livrer au commerce reçoit une instruction convenable et nos enfants puisent dans les colléges classiques une éducation que peuvent envier les anglais du Canada.

Aussi lorsque nous attendons le *Globe* nous prier de cesser de parler français pour participer au mouvement intellectuel de l'Amérique, nous ne pouvons que lever les épaules et rire de sa naïveté, car s'il est un peuple qui puisse pretendre à jouer le premier rôle en fait de culture intellectuelle au Canada, c'est bien le peuple canadien-français dont la litterature l'emporte sur celle de ses compatriotes d'origine etrangère, et ce serait plutôt à lui à demander aux anglais d'apprendre le français, afin de suivre le mouvement littéraire du siècle et acquerir des connaissances qu'ils ne peuvent avoir sans cela. Nous nous permettrons même de réferer notre confrère au gouverneur général et à sa royale épouse qui trouvent etrange qu'on ne parle pas plus français au Canada, quand les premières familles d'Angleterre rougiraient de l'ignorer.

Il faut donc que le *Globe* en prenne son parti; nous continuerons à parler français, afin de préserver notre religion et nos lois du naufrage, car du moment que nous ne parlerions qu'anglais nous ne tiendrions plus à notre code civil et nos sentiments religieux n'auraient plus la même vitalité; et, tout en conservant la belle langue que nous avons apprise sur les genoux de notre mère, nous progresserons en dépit des prédictions des fanatiques, et peut-être viendra-t-il un jour où l'Angleterre sera heureuse de trouver dans sa colonie canadienne une population française pour la protéger contre ceux de ses propres enfants qui voudraient la trahir.

La langue française aux Etats-Unis

Nous lisons dans le *Journal des Trois-Rivières*:

Un fait digne de remarque c'est que depuis quelque temps surtout la langue française gagne énormément du terrain aux Etats-Unis.

Il est regardé comme de très bon ton aujourd'hui de la parler même de préférence à l'anglais dans les salons de la plus haute société américaine. En cela nos cousins de la République ne font que suivre l'exemple de l'aristocratie russe et autrichienne et même anglaise qui tient à parler français.

Mais ce qui est plus significatif, c'est que notre belle langue vient de pénétrer dans la spère officielle. Dans plusieurs états elle est mise sur un pied d'égalité avec l'anglais dans les documents publics. Ainsi, nous voyons que dans le New-Jersey la correspondance officielle des Bureaux de Poste se fait dans les deux langues.

Nous avons reçu ces jours derniers de Paterson, N. J., un mandat de poste imprimé du commencement à la fin en excellent français et en anglais, adressé à M. l'agent des postes, comme en France, et non au post-master.

Voilà qui devrait nous faire rougir d'en être encore, en pleine province de Québec, à demander sur nos lignes de bateaux et de chemin de fer, dans nos bureaux publics, un billet, un document ou une inscription en langue française. Loin d'en gagner sur ce point, il y a tendance marquée à en perdre. Ainsi par exemple il parait que certain francophobe travaille impunément à faire graduellement disparaître toutes les inscriptions française qu'on lisait sur les wagons du chemin de fer du Nord. On a saisi l'occasion d'une réparation quelconque à ces voitures, pour passer le pinceau sur le mot français et le remplacer par le mot anglais. Ce petit vandalisme qui s'exerce à la sourdine devrait être sévèrement supprimé, sans quoi notre ligne nationale deviendra bientôt tout aussi britannique que le Grand-Tronc.

Aux autorités d'y voir.

NOUVELLES DU CANADA

L'Hon. M. Norquay, premier ministre du Manitoba est à Ottawa.

Les départements publics seront tous transportés dans les nouvelles bâtisses parlementaires à Québec, le premier de novembre prochain.

L'hon. J. J. C. Abbott est à Ottawa ainsi que MM. Morton, Rose & Co, M. McIntyre, Sir Charles Tupper. On suppose qu'il s'agit entre eux de compléter certains arrangements au sujet du chemin de fer du Pacifique.

M. le sénateur Fabre, actuellement à Paris comme on sait, écrit le 6 octobre à l'*Evénement* au sujet de l'emprunt de la province de Québec en France:

"L'argent a été mis de suite du reste après l'arrivée de M. Wurtele, le 16 juillet, à la disposition de notre gouvernement, et ce qui en a ralenti l'envoi, c'est uniquement le prix de l'or qui s'est maintenu très élevé lors qu'on espérait le voir baisser. C'est le troisième envoi qui a été fait vendredi dernier. Le quatrième et dernier arrivera à destination vers le premier novembre.

"On a fait grand bruit chez nous de la condition du contrat stipulant le paiement à Paris et le remboursement à Londres. On en a tiré la conclusion que l'emprunt ne vaudrait pas plus de 94. Je ne suis pas autorisé à dire ce que j'en sais, mais on verra bientôt qu'il n'en est rien et que M. Wurtele n'a rien négligé pour rendre l'opération aussi avantageuse que possible pour nous et que les banquiers, pour qui cette affaire est une chose d'amour propre patriotique plus encore qu'une spéculation proprement dite, ont mis toute la bonne grâce du monde à se prêter aux intentions de notre représentant."

M. Fabre passe ensuite au Crédit foncier franco-canadien à propos duquel il mande ce qui suit:

"J'ai assisté vendredi, la veille du départ de M. Thors, sous directeur, délégué de la Banque de Paris à une réunion qui a eu lieu à la Banque, pour definir une dernière fois l'objet de sa mission et en régler les derniers détails. Il y avait là M. Joubert, vice président de la banque, M. Cohen, d'Anvers, M. Sautter, M. de Molinari et M. Thors, ainsi que M. Wurtele.

"M. Joubert a exposé avec une lucidité et une concision parfaites les objets multiples de cette mission dont le principal est en réalité de constater avec précision quelle est l'étendue du champ d'opérations qu'offre notre pays au crédit foncier franco-canadien, et s'il faudra laisser le capital à vingt cinq millions et audelà."

Enfin, M. Fabre termine par les conclusions suivantes:

"Pour résumer mes impressions en deux mots, je dirai que les banquiers parisiens qui ont fait l'emprunt me paraissent avoir autant de désir que nous que le crédit foncier prenne grand développement, car il tiennent à honneur que le Canada qu'ils ont introduit sur la place de Paris, s'y maintienne. C'est là le point caractéristique de la situation et un signe à coup sûr bien favorable pour nous."

NOUVELLES DIVERSES.

Le fils unique du général Sherman et le fils du sénateur Kirvan, des Etats-Unis, après avoir passé en Angleterre deux années comme novices de la compagnie de Jesus, viennent d'entrer comme régents, dans un collége de la même societé, à Woodstock, Maryland.

Echange de cadeaux entre l'empereur d'Allemagne et le sultan Abdul-Hamid.

L'empereur Guillaume, ayant appris que le Padischah avait un faible pour les truites, lui a envoyé un piqueu, porteur d'une lettre autographe, avec un cent des plus beaux poissons de cette espèce, ainsi que des œufs tirés des établissements de pisciculture allemande.

En retour, Abdul-Hamid a envoyé à l'empereur douze chevaux arabes pur sang.

Douze chevaux pour une centaine de truites, l'empereur Guillaume ne perdra pas au change.

C'est une des plus heureuses applications du *dout des*, le système pratiqué par M. Bismark, à l'exemple des bébés:

"Donne moi quoiqu't'as, je te donnerai quoiqu'j'ai."

Le télégraphe signale des dissensions dans le cabinet anglais. Une rumeur circulant à Londres dit que le Duc d'Argyle va se retirer du ministère et que M. Gladstone, vu l'opposition que rencontre ses projets ne demeurera pas premier ministre. Cette rumeur est regardée comme fausse par les amis de M. Gladstone.

Les assemblées tumultueuses se continuent en Irlande et les scènes de violence deviennent plus fréquentes. Un fermier de Ennis comté de Clare, a commis la grande faute aux yeux des ligueurs irlandais, de payer les rentes dues à son seigneur. Hier des hommes déguisés ont mis le feu à ses haies et detruit ses moissons.

On dit qu'une grande quantité d'armes ont été secrètement importés d'Amérique en Irlande.

On dit que le gouvernement anglais se propose de sévir et que plusieurs chefs de la ligue vont être mis en accusation. Cette mesure pourait bien n'avoir pour effet que d'exciter davantage les passions irlandaises.

Serpent de Mer.—On ne dira plus qu'il n'existe pas de serpent de mer, puisqu'on vient d'en prendre un. C'est dans les parages de l'île de Vancouver qu'a eu lieu cette capture importante. On télégraphie en effet de Victoria: Un vrai serpent de mer, ayant six pieds de long, une espèce de crinière, la tête comme celle d'une panthère et une queue se terminant en pointe a été apporté hier par des Indiens qui l'ont pris en eau profonde dans le détroit de Decaro. Son apparition fait sensation parmi les savants et les vieux pêcheurs ne se rappellent pas avoir jamais vu un tel monstre. Le serpent a été photographié et le corps sera conservé dans l'alcool et envoyé à Ottawa. Le serpent de mer nous avait été décrit jusqu'à présent comme un monstre ayant la longueur et la grosseur d'un arbre géant et la tête pareille à celle d'un porc énorme. Celui qu'on vient de prendre est loin d'avoir cette forme colossale, mais peut être était-il encore dans l'enfance et n'avaint il pas atteint son entier développement.

VARIETES.

Un Gascon et un provençal vantent à l'envi, l'un de l'autre, la fertilité de leur pays natal.

—A Bordeaux, dit l'un, vous laissez tomber une allumette dans un champ, l'année suivante vous y trouvez une forêt.

—A Marseille, s'écrire l'autre, vous laissez tomber un bouton de bretelles huit jours après vous avez un pantalon tout fait!

Saperlotte—Tout le monde connait cette interjection, mais nul d'entre eux, je gage, n'en connait l'origine:

Lors de l'incendie de Sodome, madame Loth, ayant voulu se retourner pour voir le progrès des flammes fut changée en statue de sel.

Ce que voyant, Abraham s'écria: "Ça perd Loth."

Nouvelles Locales

—Lundi prochain, Fête de la Toussaint; mercredi, le 3 novembre, jour d'actions de grâce publiques.

—Les assises durent encore et promettent de durer encore plusieurs jours.

—Il fait toujours un temps d'automne et d'hiver mélangés: gare aux rhumatismes?

—Parmi les jurés, nous remarquons plusieurs de nos amis de St. Jean-Baptiste, entr'autres MM. Gaudry, Marion et Lafrance.

—M. Alex. Begg, assistant trésorier Provincial et préposé à l'exposition des produits de Manitoba dans la province de l'Est, est arrivé.

—Le Lt-Col. Osborne Smith est transféré de Manitoba à Montréal où il remplacera l'ass.-adj.-général Harwood transféré à Québec.

—Les journaux nient l'exactitude de la nouvelle d'une enquête sur la Police à Cheval du Nord-Ouest: et pourtant cette enquête serait bien utile!

—On annonce que le R.P. Lacombe est transféré de l'Eglise de Ste. Marie de Winnipeg aux missions de l'Est, et que le R. P. Beaudin vient le remplacer.

—Mgr. Taché, le R. P. Antoine, O.M.I. Provincial des RR. PP. Oblats de Québec, Messire Sasseville, M. le Comte de la Londe, Le Lieutenant Gouverneur et sa femme sont partis lundi matin pour l'Est.

—M. Millar, de Ste. Catherine, Ontario, vient d'être nommé juge de Manitoba à la place de feu S.H. le juge McKeagney. Le nouveau juge est âgé de 50 ans environ, est marié et n'a pas d'enfants; c'est, dit-on, un avocat marquant.

—M. Bertrand, de Montréal, qui a obtenu le contrat de l'installation des machine s de chauffage dans le Pénitencier de Rockwood est arrivé la semaine dernière. M. Bertrand est un mécanicien distingué qui est l'auteur de plusieurs inventions trés-utiles!

—Mardi matin, M. L. A. Prud'homme, avocat de Winnipeg, conduisait à l'autel Delle. A. E. Henault. La cérémonie a eu lieu à la chapelle intérieure de l'archevêché; et M. le Curé Cherrier a béni les mariés. L'hon. M. J. Royal M.P. et M. A. H. Bertrand marchand de Winnipeg, ont été les témoins de l'heureux couple. Les amis que M. Prud'homme a su se créer depuis son séjour à Manitoba, et ils sont très-nombreux, n'ont qu'une voix pour lui souhaiter ainsi qu'à son aimable jeune femme tout le bonheur possible.

NAISSANCES.

A la Baie St. Paul, le 19 courant, Madame F. Chenier, une fille.

A la Baie St. Paul, le 19 courant, Madame Léon Chenier, une fille.